

Incendie sur l'exploitation

17 C'est le nombre d'articles de journaux concernant des exploitations wallonnes complètement détruites en 2014. Bâtiments dévorés par les flammes, animaux morts, perte de matériels, blessures humaines...



Gembloux: incendie d'un hangar agricole à Bovesse

Un hangar agricole ravagé par un incendie à Stave (Mettet)

Un hangar agricole détruit par le feu à Ouffet

Important incendie dans une exploitation agricole de Blanmont

Des dizaines de porcs tués dans l'incendie d'une grange à Houthulst

Walcourt : incendie dans un hangar agricole

30-11-2013 - Blamont - Chastre - Un important incendie s'est déclaré dans une exploitation agricole de Chastre. 25 vaches et taureaux ont péri dans les flammes. Les dégâts matériels sont également très importants.

I- Des accidents souvent coûteux

Chaque incendie est un incendie de trop au regard des conséquences financières, matérielles, psychologiques voir physiques. L'assurance prend en charge une partie des coûts, toutefois la période improductive et certains frais ne sont pas couverts selon l'assurance souscrite. Suite à un dommage une augmentation de la prime est souvent à prévoir.

II- Quelles sont les origines des incendies ?

Un incendie dans une exploitation ne se déclare pas par hasard. C'est un ensemble de phénomènes liés. Il faut trois éléments réunis dans ce qu'on appelle le "triangle du feu" sachant que le combustible sera toujours présent (voir schéma).




Triangle du feu

Les causes sont multiples. Les plus fréquemment rencontrées sont :

- 1) Le dysfonctionnement du réseau électrique
- 2) La surtension provoquée par un phénomène extérieur (foudre, défaut de transformateur)
- 3) Fermentation du fourrage
- 4) Présence d'un engin agricole motorisé
- 5) Acte involontaire (cigarette, travail de soudure ou avec une meuleuse, jeux d'enfants)
- 6) Acte volontaire

Des précautions à prendre pour éviter les incendies :

Causes	Mesures à prévoir
Electrique	1- Présence d'un disjoncteur différentiel sensible à partir de 30 mA 2- Une vérification électrique tous les 5 ans par un service externe (obligation légale du RGIE. Une réduction de la prime d'assurance est souvent possible) 3- Utiliser des câbles et rallonges en bon état 4- Débrancher les batteries : mettre la pince sur le positif puis le négatif (limite les projections d'acides) ou utilisation d'un coupe batterie. 5- Ne pas fumer pendant la recharge des batteries (dégagement d'hydrogène très inflammable) 6- Mise à la terre des bâtiments, silos et moyens de remplissage 7- Installer un parafoudre 8- Présence d'extincteurs adaptés (A pour les solides, B pour les liquides, C pour le gaz, D pour les feux de métaux et dioxyde de carbone pour les installations électriques)
Fourrage	 9- Interdiction de fumer à proximité 10- Fourrage sec → voir encadré "II- Incendie et fourrage" 11- En champs : 2 petits andains mieux qu'un gros andain pour le séchage
Appareils de chauffage	12- Entretien régulier (filtre et chambre de combustion propre) 13- Appareil récent 14- Sans combustible à proximité (paille, toile d'araignée...)
Lampes infrarouges	15- A plus de 60 cm du sol ou de tout combustible (animaux debout compris) 16- Grille autour de l'ampoule 17- Chaîne en bon état et bien fixée (corrosion rapide en porcherie)
Atelier	18- Attention aux projections lors des travaux de soudure ou de meulage (enlever les chiffons imbibés de graisse, white-spirit, mazout de la zone de travail)
Huile de lin	19- Elle peut s'enflammer au contact de l'air : rincer le chiffon utilisé avant de le jeter
Volontaire	20- Sécuriser les accès

III- Incendie et fourrage

La fermentation du foin est le cas le plus fréquent d'incendie spontané. La paille a tendance à être plus sèche mais attention aux mauvaises herbes qui peuvent lancer la fermentation.



Fourrage échauffé

Etapas de la combustion spontanée :

1. Auto-échauffement au cœur du ballot
2. Emballage thermique
3. Feu couvant se propageant à l'extérieur du ballot
4. Inflammation de tout le ballot

Risque important : 1 à 6 semaines après stockage

➤ Avant de rentrer vos ballots :

Vérifier l'humidité pour éviter l'auto-inflammation :

- ↻ Vrac : 20 à 30% d'humidité au pressage
- ↻ Ballots ou balles rondes : 20% d'humidité au pressage
- ↻ Ballots rectangulaires : < 17% d'humidité au pressage

Une sonde de température peut être achetée. Sinon, vous pouvez apprécier l'humidité au toucher (reste approximatif) :

- ↻ 50% : souple, n'humidifie pas les doigts
- ↻ 40% : feuilles devenant cassantes, pâles
- ↻ 30% : semble sec sauf à l'intérieur
- ↻ 20% : foin cassant



Prise de température et d'humidité avec une sonde (source photo Magsi)

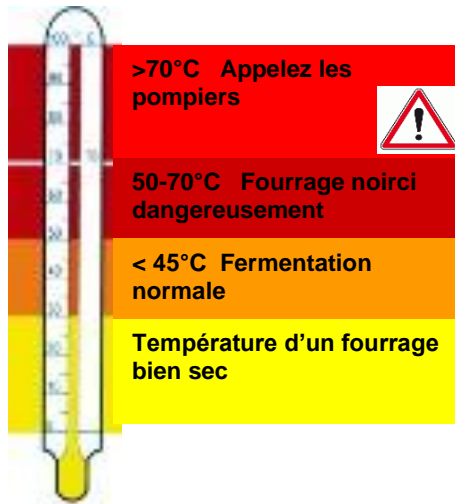
➤ Lors du stockage :

- Veiller à ce qu'il soit protégé des pluies transversales ; elles humidifient le fourrage. La fermentation pourrait alors reprendre plusieurs mois après le stockage.
- Décaler la rangée supérieure lors du stockage (stabilité et séchage).
- Le stockage de fourrage doit être éloigné de 10m de l'atelier et à plus de 5m de toute source de chaleur (pot d'échappement du tracteur ...).
- Enrubannage : suppression d'oxygène et donc du risque d'incendie s'il est bien hermétique.

Si l'ensilage est trop sec ou qu'il a plus de 2 ans : il s'échauffe (teneur en eau inférieure à 40 %) et entre ensuite dans le cycle de combustion spontanée.

Si le fourrage a une odeur de caramel ou s'il atteint des températures de 50-65°C, il faut sortir la ou les ballots concernés et les mettre à l'écart. Attention toutefois à l'appel d'air : à partir de 70°C l'auto-inflammation des ballots est possible.

Si cela ne suffit pas, il faut appeler les secours sans tarder.



Les effets néfastes de l'échauffement :

1. Perte de qualité nutritionnelle
2. Problèmes pulmonaires pour l'exploitant (fumées blanches lors du paillage)
3. Eboulement car l'empilage des ballots devient instable
4. Incendie

La combustion spontanée n'est pas un accident. En suivant les bonnes pratiques d'entreposage ci-dessus, vous empêcherez la combustion spontanée, et vous améliorerez la qualité de votre fourrage.